

| | |
|---|---|
| Objet | : organisation de la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO) |
| répertoriée section (s) | : 3.1.structure et organisation |
| source | : Cabinet de la DGSO 01 42 92 90 48 |
| date de mise en application | : immédiate |
| références des textes modifiés ou complétés | : néant |
| références des textes abrogés | : Circulaires 2019-06 et 2019-11 |

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 1. | ORGANISATION INTERNE | 3 |
| 2. | ACTIVITÉS AU SEIN DES SERVICES | 5 |
| 2.1. | Le Cabinet | 5 |
| 2.2. | La direction des risques et de la conformité des opérations | 5 |
| 2.2.1. | Le service de gestion des risques de marché et de crédit | 5 |
| 2.2.2. | Le service de gestion du risque opérationnel | 5 |
| 2.2.3. | Le service de sécurité financière et de coordination de la conformité | 6 |
| 2.2.4. | Le service de d'analyse des risques et de valorisation eurosystème | 6 |
| 2.3. | La direction des marchés | 6 |
| 2.3.1. | Le service de gestion d'actifs..... | 6 |
| 2.3.2. | Le service de la clientèle institutionnelle internationale | 7 |
| 2.3.3. | Le service de back-office marchés..... | 7 |
| 2.3.4. | Le service de gestion des titres | 7 |
| 2.3.5. | La cellule informatique de la salle des marchés | 7 |
| 2.4. | La direction de la mise en œuvre de la politique monétaire..... | 7 |
| 2.4.1. | Le service de mise en œuvre de la politique monétaire | 7 |
| 2.4.2. | Le service de suivi et d'animation des marchés..... | 8 |
| 2.4.3. | Le service de back-office de politique monétaire | 8 |
| 2.4.4. | Le service des titres de créances négociables | 8 |
| 2.5. | La direction des systèmes d'information des marchés et des infrastructures européennes | 8 |
| 2.5.1. | Le service product management office | 8 |
| 2.5.2. | Le service des maîtrises d'ouvrage target et target 2 securities | 8 |
| 2.5.3. | Le service de l'informatique décisionnelle | 8 |
| 2.5.4. | Le service transverse de reingénierie, marché et politique monétaire | 9 |
| 2.5.5. | La cellule projet ECMS | 9 |
| 2.6. | La direction des infrastructures, de l'innovation et des paiements..... | 9 |
| 2.6.1. | Le service de surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché | 9 |
| 2.6.2. | Le service de surveillance des moyens de paiement scripturaux | 9 |
| 2.6.3. | Le service des règlements interbancaires..... | 9 |
| 2.6.4. | Le service de la monnaie digitale et de l'innovation | 10 |
| 2.6.5. | Le service résilience et études sur les infrastructures de marché | 10 |
| 2.7. | La direction des services bancaires | 10 |
| 2.7.1. | Le service d'études des systèmes applicatifs et de maîtrise d'ouvrage..... | 10 |
| 2.7.2. | Le service de supervision des applicatifs DSB | 10 |
| 2.7.3. | Le service de relation clientèle | 10 |
| 2.7.4. | Le service de tenue de compte et opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger | 10 |
| 2.7.5. | Le service de gestion centralisée des comptes des agents..... | 10 |
| 2.7.6. | Le service de gestion et d'administration des moyens de paiement de masse | 11 |
| 2.7.7. | Le service de l'endettement | 11 |
| 2.8. | La direction de la stabilité financière..... | 11 |
| 2.8.1. | Le service d'études et de coordination sur la régulation financière | 11 |
| 2.8.2. | Le service de finance durable | 11 |
| 2.8.3. | Le service d'évaluation des risques et des vulnérabilités financières | 11 |
| 2.8.4. | Le service de la politique macroprudentielle | 12 |

Exposé des motifs

Plusieurs changements d'importance intervenus dans l'organisation de la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO) depuis la publication de l'ancien texte nécessitent une clarification par la publication de cette circulaire. Ils concernent les directions suivantes :

- DIIP :
 - Il est créé un Service de la Monnaie Digitale et de l'Innovation (SMDI) ;
 - Il est créé un Service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché (SRIM) ;
 - Le Service d'Études sur les Infrastructures de Marché (SETIM) est supprimé.
- DSB :
 - Le service Coordination, Ressources Internes STRatégie et quAlité (CRISTAL) est supprimé.
- DRCO :
 - Le Service de VALorisation (SVAL) prend le nom de Service d'Analyse des Risques et de Valorisation eurosystème (SARV) .

1. ORGANISATION INTERNE

La direction générale de la Stabilité financière et des Opérations comprend :

- Le Cabinet ;
- La Direction des Risques et de la Conformité des Opérations (DRCO) qui regroupe :
 - Le Service de gestion des Risques de Marché et de Crédit (SRMC),
 - Le Service de Gestion du Risque Opérationnel (SRO),
 - Le service de Sécurité Financière et de Coordination de la Conformité (SFCC),
 - Le Service d'Analyse des Risques et de Valorisation eurosystème (SARV).
- La Direction des MArchés (DMA) qui regroupe :
 - Le Service de Gestion d'Actifs (SEGA),
 - Le Service de la Clientèle Institutionnelle Internationale (SCII),
 - Le Service de Back-Office Marchés (SBOM),
 - Le Service de Gestion des Titres (SGT),
 - La Cellule Informatique de la Salle des Marchés (CISM).
- La Direction de la Mise en œuvre de la Politique Monétaire (DMPM) qui regroupe :
 - Le service de Mise en Oeuvre de la Politique Monétaire (MOPM),
 - Le service de Suivi et d'Animation des Marchés (SAM),
 - Le service de Back-Office de Politique monétaire (BOPM),
 - Le Service des Titres de Créances Négociables (STCN).

- La DiRection des systèmes d'Information des Marchés et des infrastructures Européennes (DRIME) qui regroupe :
 - Le Service Product Management Office (SPMO),
 - Le Service des Maîtrises d'Ouvrage Target et target 2 securities (SMOT),
 - Le Service de l'Informatique DÉCisionnelle (SIDECE),
 - Le Service Transverse de REingénierie, mArché et politique Monétaire (STREAM),
 - La cellule projet ECMS.

- La Direction des Infrastructures, de l'Innovation et des paiements (DIIP) qui regroupe :
 - Le Service de surveillance des systèmes de Paiement et des Infrastructures de marché (SEPI),
 - Le service de la Surveillance des Moyens de Paiement Scripturaux (SMPS)
 - Le Service des Règlements Interbancaires (SERI),
 - Le Service de la Monnaie Digitale et de l'Innovation (SMDI),
 - Le Service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché (SRIM).

- La Direction des Services bancaires (DSB) qui regroupe :
 - Le service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage (SESAM),
 - Le service de Supervision des applicatifs DSB (SUPDSB),
 - Le service de Relation clientèle (SRC),
 - Le service de Tenue de compte et opérations de Paiement sur la zone euro et l'étranger (TOPAZE),
 - Le service de Gestion centralisée des comptes des agents (GESCCO),
 - Le service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse (SGAM),
 - Le service de l'Endettement (SEDET).

- La Direction de la Stabilité Financière (DSF) qui regroupe :
 - Le service d'études et de COordination sur la RÉgulation FIancière (COREFI),
 - Le service de Finance Durable (SFD),
 - Le Service d'évaluation des Risques et des Vulnérabilités financières (SRV),
 - Le Service de la politique MacroPrudentielle (SMP).

2. ACTIVITÉS AU SEIN DES SERVICES

La direction générale de la stabilité financière et des Opérations comprend un cabinet et 7 directions. En outre, dans chacune des directions de la DGSO, une cellule de contrôle interne (CCI) est rattachée à sa direction et à la Direction des Risques et de la Conformité des Opérations (DRCO).

2.1. Le Cabinet

Le Cabinet gère les moyens humains, financiers et matériels de la direction générale. Ses attributions couvrent la gestion administrative des agents, la formation, la communication interne, les relations sociales, la gestion budgétaire et le contrôle de gestion. Le Cabinet est également en charge des dossiers d'aménagement immobilier et de sécurité.

2.2. La direction des risques et de la conformité des opérations

La DRCO mesure, encadre et contrôle les risques auxquels la Banque de France est confrontée dans la conduite de ses opérations. La DRCO a ainsi pour mission d'évaluer et de définir un dispositif pour maîtriser les risques de marché et de crédit de l'ensemble des portefeuilles et des opérations de crédit de la Banque de France ; elle participe également à la définition de l'encadrement des risques financiers des opérations de politique monétaire de l'Eurosystème. En outre, elle analyse, mesure et prévient les risques opérationnels pour l'ensemble des activités de la DGSO et coordonne le dispositif de contrôle permanent de la DGSO. La DRCO pilote également le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour la Banque de France dans son ensemble et anime la fonction conformité au sein de la DGSO. Enfin, elle assure avec la Bundesbank la gestion pour le compte de l'Eurosystème d'une plateforme unique et partagée permettant de valoriser tous les actifs éligibles en garantie des opérations de politique monétaire. Le directeur de la DRCO assure le secrétariat du **Comité des risques**. Il est placé sous l'autorité du président du Comité des risques, qu'il peut saisir de toute question intéressant les risques, les résultats ou la performance des opérations de marché de la Banque de France. Le président du Comité des risques fixe ses objectifs et procède à son évaluation en prenant, en tant que de besoin, l'avis du directeur général de la Stabilité financière et des Opérations.

La direction est composée de 4 services et d'une cellule de contrôle interne et conformité :

2.2.1. Le service de gestion des risques de marché et de crédit

Le SRMC a pour mission d'évaluer, d'encadrer et de contrôler les risques de marché et de crédit de l'ensemble des portefeuilles et des opérations de crédit de la Banque de France. Dans ce cadre, il définit des indicateurs de risque qu'il suit régulièrement sur une base consolidée, effectue la mesure et l'analyse des performances des opérations de marché et veille au respect des limites fixées.

2.2.2. Le service de gestion du risque opérationnel

Le SRO analyse, mesure, prévient le risque opérationnel pour l'ensemble des grandes lignes d'activité du domaine des opérations. À ce titre, il assume la fonction de « Manager du Risque opérationnel » et de « Manager du Contrôle permanent de la DGSO ». Lui est confiée l'évaluation de l'exhaustivité, l'effectivité, la traçabilité et la proportionnalité du dispositif de contrôle permanent de la DGSO sous l'angle opérationnel et risque de non-conformité. Il tient le secrétariat du Comité du Contrôle Permanent, qui prépare les décisions du DGSO en matière de maîtrise de gestion des risques opérationnels et du contrôle permanent.

2.2.3. Le service de sécurité financière et de coordination de la conformité

Le SFCC pilote le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) de la Banque de France dans son ensemble, en lien avec les services exposés de la DGSO, de la DGSER et des filiales de la Banque de France. Il tient les secrétariats du Comité de conformité LCB-FT, du Comité de conformité de la DGSO et du Comité de revue des risques de la Clientèle (C2RC). Il rend par ailleurs les avis de conformité aux directions de la DGSO qui le saisissent avec pour objectif :

- i) le respect de toutes les réglementations bancaires et financières (dispositions législatives et réglementaires, normes professionnelles et déontologiques, orientations du Comité de direction, du Comité des risques) ainsi que des instructions de la direction générale tout en veillant à ce que les actes réglementaires adoptés par la BDF, ses contrats et tous autres documents juridiques comportant des risques substantiels aient été examinés par la direction des Services juridiques ;
- ii) la protection de l'intérêt des clients et de la réputation de la Banque.

2.2.4. Le service d'analyse des risques et de valorisation Eurosysteme

Le SARV élabore et fournit un prix pour les actifs éligibles comme garantie des opérations de crédit de l'Eurosysteme, et le cas échéant, pour certains programmes d'achats. À ce titre, il assure, pour la Banque de France, conjointement avec la Bundesbank, la gestion quotidienne et les évolutions d'une plateforme unique et partagée de valorisation, le Common Eurosystem Pricing Hub (CEPH). Dans ce cadre, il propose et met en œuvre des évolutions de la méthodologie de valorisation. Le service est également en charge du suivi et de la préparation des travaux techniques du Comité des risques de l'Eurosysteme (RMC) relatifs au cadre de politique monétaire, en particulier s'agissant de l'éligibilité des actifs et des contreparties, ainsi que du dispositif d'évaluation du crédit de l'Eurosysteme.

2.3. La direction des marchés

La DMA assure la gestion des portefeuilles de réserves de change de la Banque de France, la gestion déléguée d'une partie des réserves de change de la BCE, ainsi que la gestion de portefeuilles en euros (à l'exclusion de portefeuilles gérés dans le cadre de la politique monétaire). Elle propose également des services d'investissement à une clientèle institutionnelle internationale ; ces services comprennent des opérations de change, la cotation et l'adossement de dépôts à terme, l'achat-vente de titres, des opérations sur l'or. Elle assure une activité de back-office pour les opérations associées aux portefeuilles qu'elle gère, celles de la clientèle institutionnelle, et pour les opérations de politique monétaire autres que les opérations de crédit. Elle tient la fonction de teneur de compte et de conservateur pour l'ensemble des instruments financiers appartenant à la Banque et à ses clients. Elle est composée de 5 services et d'une cellule de contrôle interne et de conformité.

2.3.1. Le service de gestion d'actifs

Le SEGA a pour mission la gestion d'actifs financiers en devises et en euros dont la Banque de France a la responsabilité (réserves de change en devises et en or inscrites au bilan de la Banque de France, réserves de change de la Banque centrale européenne (BCE), portefeuilles d'actifs financiers en euro à l'exclusion des portefeuilles gérés dans le cadre de la politique monétaire).

Il supervise la Salle des Marchés de New-York (SMNY), qui a pour mission de concourir à la gestion des réserves de change (en dollars canadien, en USD) de la Banque de France et de développer des relations avec la place financière de New-York. Le SEGA exerce également une activité de gestion sous mandat.

2.3.2. Le service de la clientèle institutionnelle internationale

Le SCII est chargé de la mise en œuvre opérationnelle d'une large palette de services d'investissement (dépôts à terme, change, or, achats/ventes de titres, prêts de titres), de la démarche commerciale, du suivi macro-financier des clients et du reporting centralisé des activités clientèle institutionnelle internationale. Le SCII est également en charge de l'exécution des opérations de change pour la gestion des réserves de change et la politique monétaire (selon la convention de service conclue avec la DMPM pour cette dernière activité).

2.3.3. Le service de back-office marchés

Le SBOM assure le suivi et le contrôle des règlements espèces et des livraisons de titres des opérations réalisées par le SEGA dans le cadre de la gestion des portefeuilles dont il a la charge, des ordres reçus de la clientèle institutionnelle française et étrangère, ainsi que des opérations de politique monétaire autres que les opérations de refinancement.

2.3.4. Le service de gestion des titres

Le SGT exerce la fonction de teneur de compte/dépositaire des avoirs titres de la Banque de France et de sa clientèle, ainsi que de ceux reçus en garantie des opérations de politique monétaire.

2.3.5. La cellule informatique de la salle des marchés

La CISM est en charge du développement rapide d'outils d'aide à la décision et de l'assistance informatique aux opérateurs/analystes de la salle des marchés et du back office.

Elle participe aux projets concernant l'évolution et la maintenance du système d'information du front office. Par délégation des services, la CISM administre la sécurité des logiciels (droits, certificats, limites, etc..) en lien avec les éditeurs, ainsi que la continuité d'activité sur le site de secours.

Ces activités s'appliquent également au service de Suivi et d'Animation des marchés conformément à la convention de service conclue avec la DMPM.

2.4. La direction de la mise en œuvre de la politique monétaire

La direction de la Mise en œuvre de la politique monétaire est en charge de la mise en œuvre décentralisée des opérations de politique monétaire (achats fermes et prêts de titres, opérations de crédit par voie d'appel d'offres, traitement d'éligibilité et gestion des actifs admis en garantie des opérations de politique monétaire, gestion du dispositif de réserves obligatoires et du système de rémunération segmenté des excédents de réserves des banques) et des analyses et prévisions liées au suivi de la liquidité bancaire. Elle réalise des analyses sur les marchés monétaires et financiers, ainsi que sur le cadre opérationnel de la politique monétaire. Enfin, la DMPM assure la surveillance du marché des titres de créance négociables et la gestion du dispositif des adjudications des valeurs du Trésor. Elle est composée de 4 services.

2.4.1. Le service de mise en œuvre de la politique monétaire

Le MOPM est en charge de l'analyse et de la prévision de la liquidité bancaire, des travaux sur les instruments et procédures de politique monétaire et de la gestion du dispositif des réserves obligatoires ainsi que du système de rémunération segmenté des excédents de réserves des banques. En outre, il administre la composante française des référentiels de politique monétaire et assure à ce titre l'agrément et le suivi des contreparties éligibles de politique monétaire, ainsi que le traitement de l'ensemble des questions relatives aux titres admis en garantie des opérations de crédit et des titres éligibles aux programmes d'achat dans le cadre de la politique monétaire.

2.4.2. Le service de suivi et d'animation des marchés

Le SAM est chargé de mettre en œuvre les opérations liées aux programmes d'achats de titres dans le cadre de la politique monétaire (achats fermes et prêts de titres), ainsi que des analyses des paramètres et modalités de mise en œuvre de ces programmes. Le SAM est également en charge du suivi régulier et de l'analyse des évolutions des marchés monétaires et financiers.

2.4.3. Le service de back-office de politique monétaire

Le BOPM est en charge de la mise en œuvre des opérations décentralisées de politique monétaire (opérations de refinancement sur appel d'offres), du suivi et du contrôle permanent des actifs mobilisés en garantie de ces opérations (titres et créances privées) ainsi que de la gestion du dispositif opérationnel des adjudications des valeurs du Trésor.

2.4.4. Le service des titres de créances négociables

Le STCN exerce les missions de surveillance du respect des conditions d'émission des titres négociables à court et moyen terme (NEU CP et NEU MT) et assure le suivi statistique ainsi que la réalisation des études sur le marché des TCN.

2.5. La direction des systèmes d'information des marchés et des infrastructures européennes

La direction des Systèmes d'information des marchés et des infrastructures européennes assure le développement et la gestion opérationnelle de plateformes informatiques partagées au sein de l'Eurosystème. Il s'agit du système de règlement brut en temps réel d'espèces Target2, de la plateforme de règlement-livraison de titres Target2-securities, et des applications permettant de gérer les actifs acceptés en garantie des opérations de crédit de l'Eurosystème (ECMS) et de conduire les opérations de marché (MAPS). Cette maîtrise d'ouvrage est assurée conjointement avec la Bundesbank, la Banca d'Italia et la Banco d'España. La DRIME assure également la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information propres à la DRCO, la DMA, la DMPM, la DIIP et la DSF. Elle est composée de 4 services et d'une cellule.

2.5.1. Le service product management office

Le SPMO assure les fonctions transversales à la Direction de type budgétaires, contractuelles, d'études et relatives à la sécurité de l'information et à la robustesse, pour les applications et projets européens ainsi que pour la DMA, la DRCO, la DMPM et la DSF.

2.5.2. Le service des maîtrises d'ouvrage Target et Target 2 securities

Le SMOT prend en charge les maîtrises d'ouvrage de Target 2 et Target2 Securities hors informatique décisionnelle ainsi que l'étude de nouvelles offres dans cette sphère. Il est responsable de la maîtrise d'ouvrage des projets du domaine « systèmes de paiement ».

2.5.3. Le service de l'informatique décisionnelle

Le SIDEC assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi de production de l'ensemble des applications d'informatique décisionnelle de la DMA, de la DRCO, de la DMPM et de la DSF, ainsi que de Target 2 et Target2 Securities.

2.5.4. Le service transverse de reingénierie, marché et politique monétaire

Le STREAM assure les travaux de maîtrise d'ouvrage, de reingénierie, le suivi de production de la DMA, de la DRCO, de la DMPM et de la DSF, hors informatique décisionnelle, ainsi que le support aux utilisateurs pour les postes de travail et la sécurité.

2.5.5. La cellule projet ECMS

Elle assure la direction du projet ECMS (Eurosystem Collateral Management System) en coopération avec la Banque d'Espagne.

2.6. La direction des infrastructures, de l'innovation et des paiements

La direction des Infrastructures, de l'innovation et des paiements (DIIP) est en charge de la surveillance de la sécurité des moyens de paiement scripturaux et assure à ce titre le secrétariat du Comité national des paiements scripturaux et de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement. La DIIP est également en charge de la surveillance des infrastructures de marché opérant en France : systèmes de paiement, dépositaires centraux de titres, systèmes de règlement de titres, contreparties centrales. Elle assure la tenue des comptes espèces des participants de la composante française de Target2. Elle produit des études et orientations, par l'analyse de l'innovation, des tendances et des problématiques de marché dans le domaine des moyens de paiement scripturaux et des infrastructures des marchés. Elle porte et accompagne l'innovation dans ces domaines. Elle est composée de 5 services.

2.6.1. Le service de surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

Le SEPI assure la surveillance des systèmes de paiement, de compensation d'instruments financiers et de règlement de titres. Il participe à la définition de la politique générale de la Banque de France dans ce domaine, et représente la Banque dans les instances internationales, auprès d'autres autorités françaises et auprès des acteurs de marché.

2.6.2. Le service de la surveillance des moyens de paiement scripturaux

Le SMPS est responsable de la surveillance des moyens de paiement scripturaux et participe à ce titre à la définition de la politique de la Banque de France dans ce domaine. En outre, il assure le secrétariat de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement, ainsi que le secrétariat du Comité national des paiements scripturaux.

2.6.3. Le service des règlements interbancaires

Le SERI est responsable de la tenue des comptes des établissements de crédit et assimilés, de la gestion des composantes françaises de Target2, Target2-Securities, TIPS et de l'accès de la Banque de France à ces dernières.

2.6.4. Le service de la monnaie digitale et de l'innovation

Le SMDI est responsable des travaux d'étude sur la monnaie digitale de banque centrale, le suivi des crypto-actifs / stablecoins et la définition de la réglementation applicable à ces derniers. Il contribue à la définition des orientations stratégiques de la Banque pour les innovations dans les infrastructures de marché. Il est responsable de la conduite des expérimentations (nationales et internationales) de monnaie digitale de banque centrale dans le domaine des infrastructures de marché. Il représente la Banque dans les instances internationales, auprès d'autres autorités françaises et auprès des acteurs de marché.

2.6.5. Le service résilience et études sur les infrastructures de marché

Le SRIM est responsable de la production d'études prospectives sur l'écosystème des infrastructures de marché et contribue à la définition des orientations stratégiques de la Banque en ce domaine. Il coordonne les travaux menés en matière de résilience opérationnelle des applications et systèmes critiques de la place financière de Paris en cas de crise majeure.

2.7. La direction des services bancaires

La DSB est en charge de la gestion des comptes bancaires d'une clientèle institutionnelle comprenant le Trésor Public, d'autres entités publiques françaises, des banques centrales étrangères, des organismes financiers européens ou internationaux. Elle offre également des services de gestion de compte aux agents, aux unités et aux organismes sociaux de la Banque de France, ainsi qu'à des fondations. Elle met à leur disposition l'ensemble des instruments de paiements existants (prélèvements, virements, cartes bancaires, chèques...) et assure une large gamme d'opérations bancaires (règlement des opérations titres, calculs d'intérêts, gestion de trésorerie). Elle gère également, pour le compte de l'État, les Accords de consolidation de dettes bilatéraux signés par la France dans le cadre du Club de Paris. Elle est composée de 7 services et d'une cellule de contrôle interne et de conformité.

2.7.1. Le service d'études des systèmes applicatifs et de maîtrise d'ouvrage

Le SESAM assume, pour l'ensemble de la direction des Services bancaires, les fonctions transversales de maîtrise d'ouvrage.

2.7.2. Le service de supervision des applicatifs DSB

SUPDSB assure le pilotage opérationnel de l'ensemble du SI DSB : les applications métier utilisées par les services de la Direction, les flux inter applicatifs et les flux d'acquisitions externes (clientèle, partenaires bancaires, prestataires), ainsi que le pilotage des applications de la sphère SWIFT pour le compte des back-offices de la DGSO. Il assure également le paramétrage de l'outil EMBARGO et le traitement des alertes de 1er niveau, tant au titre de l'EMBARGO que de la fraude. Il assure la gestion des fonctions microinformatique, conformité informatique et cyber sécurité pour l'ensemble de la direction.

2.7.3. Le service de relation clientèle

Le SRC est en charge des relations avec la clientèle institutionnelle de la direction des Services bancaires et de l'étude des évolutions réglementaires et interbancaires transversales ayant un impact sur les prestations de la direction. Il assure le pilotage financier et statistique des activités de la DSB.

2.7.4. Le service de tenue de compte et opérations de paiement sur la zone euro et l'étranger

TOPAZE gère les comptes espèces euros et devises du Trésor, des clients institutionnels résidents, des fondations, des banques centrales étrangères et des organismes européens et internationaux. Il traite les opérations unitaires de montants élevés et/ou urgentes. Il centralise l'ensemble des opérations internationales en euros et en devises effectuées par la direction des Services bancaires.

2.7.5. Le service de gestion centralisée des comptes des agents

GESCCO gère les comptes espèces et titres des agents, actifs ou retraités, des unités administratives et des organismes sociaux de la Banque de France.

2.7.6. Le service de gestion et d'administration des moyens de paiement de masse

Le SGAM est en charge, pour le compte des clients institutionnels de la Banque de France et de la clientèle particulière, des traitements de back-office des opérations liées aux chèques, aux virements et prélèvements SEPA, aux paiements par carte bancaire. Il assure également la comptabilité de ces opérations. Il est enfin en charge des référentiels interbancaires FIB (fichier des implantations bancaires) et ICS (identifiant créancier SEPA), et de la coordination des achats de la direction.

2.7.7. Le service de l'endettement

Il gère, dans le cadre d'une convention signée avec le ministère chargé de l'Économie, les créances détenues par la France sur les pays dont les dettes ont fait l'objet d'un accord de consolidation ou d'annulation négocié dans le cadre du Club de Paris.

2.8. La direction de la stabilité financière

Elle est en charge de l'évaluation des risques et des vulnérabilités du système financier, la définition et la mise en œuvre de la politique macroprudentielle, et l'élaboration et le suivi de la réglementation financière. La DSF assure à ce titre le secrétariat du Comité de stabilité financière restreint (CSFR) de la Banque de France ainsi que le co-secrétariat du Haut Conseil de la stabilité financière (HCSF). La DSF assure également le secrétariat du réseau de banques centrales et de superviseurs pour le verdissement du secteur financier (NGFS-Network for Greening the Financial System) qui œuvre à une meilleure maîtrise des risques financiers liés au changement climatique et au développement de la finance verte.

Elle est composée de 4 services et d'un pôle Graphique et Contrôle des Risques opérationnels, qui abrite la Cellule de contrôle interne (CCI).

2.8.1. Le service d'études et de coordination sur la régulation financière

Il assure la coordination de la préparation des réunions de stabilité financière au niveau international et national : Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board – FSB), Conseil européen du risque systémique - CERS, Comité de stabilité financière de la BCE - FSC, Comité de Bâle – BCBS, Haut Conseil de la stabilité financière – HCSF, ainsi que la préparation des réunions du collège de l'Autorité des marchés financiers. Il suit l'évolution de la réglementation financière et en analyse les conséquences sur le fonctionnement du système financier. Il suit également la question du rétablissement et de la résolution des institutions systémiques dans le cadre des travaux internationaux (G20, FSB, CERS, FSC et de la directive européenne sur la résolution).

2.8.2. Le service de finance durable

Il assure le secrétariat du Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le Verdissement du Système Financier (Network for Greening the Financial System/NGFS), et est en charge de la bonne coopération entre membres, de la communication externe et des relations avec les parties prenantes externes. Il produit des notes d'études et de position, ainsi que des travaux de recherche, sur les problématiques en lien avec le programme de travail du NGFS. Il assure la bonne coordination des analyses, des positions et des contributions fournies par la Banque de France en matière de finance durable et participe aux instances nationales, européennes et internationales sur cette thématique.

2.8.3. Le service d'évaluation des risques et des vulnérabilités financières

Le SRV réalise des études sur les questions de stabilité financière au plan international et national et les vulnérabilités du système financier français. Il prépare et coordonne les exercices semestriels

d'évaluation des risques et des vulnérabilités financières, dont une version est rendue publique et présentée lors des réunions du CSFR, du collège ACPR et du HCSF et produit l'ensemble des indicateurs associés. Il analyse les évolutions des marchés financiers, des institutions et des innovations financières dans une perspective de stabilité financière. Il contribue à l'élaboration des positions du Gouverneur en matière de diagnostic des risques à destination du HCSF et assure la liaison avec les instances européennes et internationales compétentes (BCE, ESRB, BRI, BCBS, CGFS, FSB, FMI).

2.8.4. Le service de la politique macroprudentielle

Le SMP analyse les externalités portées par les risques systémiques identifiés, leurs canaux de transmission au sein du système financier et à l'économie réelle. À ce titre il réalise des travaux d'études sur l'interaction entre sphère financière et macro-économie réelle, les mécanismes de contagion, les instruments et les politiques macroprudentielles dont il analyse aussi les effets. Il contribue à l'élaboration des propositions du gouverneur en matière de politique macroprudentielle à destination du HCSF et assure la liaison avec les instances européennes et internationales compétentes (BCE, ESRB, BRI, BCBS, FSB, FMI).

Le Directeur Général de la Stabilité
financière et des Opérations

Le Secrétaire Général

Nathalie Aufauvre

Gilles Vaysset